

## LES FORCES POLITIQUES

### Ordre de mission des partisans.

#### *But de leur travail.*

« 1) Surveiller toute région où ils restent, connaître tout ce qui se passe dans les villages. Vous devez connaître tout ce que les adversaires possèdent avec eux :

- a) Leur nombre, chaque groupe qui voyage.
- b) Connaître quel est le but de leur mission de voyager, s'ils nous cherchent, nous les partisans. S'ils nous cherchent dans la forêt ou dans la brousse ou dans le village ou sur la route.
- c) Quels sont les objets qu'ils ont en mains, quels sont leurs noms.
- d) Ne pas donner de fausses informations (nouvelles) si vous n'avez rien vu de vrai.

2) Vous devez connaître si la paix règne entre eux, chez les villageois, si les villageois causent avec eux très souvent ou pas. Est-ce que les soldats réactionnaires sont en contact avec les chefs de village, et des secteurs aussi et les administrateurs de territoire ?

3) Vous devez connaître à quelle heure ils voyagent, ce qu'ils ont en mains, est-ce qu'ils tiennent en mains, leur nombre, deux ou trois ? Les endroits où ils voyagent le plus souvent; sont-ils accompagnés de beaucoup de femmes ou pas ? Est-ce qu'ils se promènent beaucoup pour aller boire du vin de palme, à quels endroits (bar ou dans la maison de quelqu'un) ?

4) Vous devez connaître le nom de leur chef qui est avec eux, quel est son village ? Ses défauts et de tous ses soldats. Essayez de connaître le nom du bataillon ou de la compagnie ou de leur peloton.

5) Pour avoir toutes ces nouvelles-là, il est préférable que vous vous entendiez parfaitement avec tous les villageois de leur région, leur dire tous les méfaits des réactionnaires. Avant de vous entretenir avec un homme ou des hommes, vous devez d'abord connaître leur caractère, ne pas causer avec tous les gens; tous vos entretiens avec les villageois doivent toujours se porter sur des affaires qui ont trait à la politique du pays.

6) Vous devez tromper l'ennemi par tous les moyens, en premier lieu envoyer les sentinelles des ennemis, les belles filles pour les tenter aux endroits où se trouvent les soldats réactionnaires; avant de faire cela, vous devez d'abord connaître le caractère de leurs officiers, des plus âgés aux plus jeunes, parce que leurs caractères ne sont pas les mêmes. Détruire tous leurs objets ou des véhicules, trompez-les en leur écrivant des lettres erronées, leur montrer les endroits où vous ne vous trouvez pas.

7) Dresser tous les plans sur les positions des ennemis, c'est le travail du chef d'esquate, révéler tout sur les adversaires, c'est le travail de tout partisan (chef d'esquate).

8) Les partisans ne peuvent pas demander beaucoup de nourriture aux villageois, parce que si toute la nourriture finissait, les jours qui viennent nous manquerions de quoi manger.

9) Les partisans doivent mener une vie en commun pour tout (madia, travail et toutes les autres affaires).

10) Toute la force des partisans est entre les mains des villageois.

11) Les partisans doivent faire le cantonnement loin des routes carrossables ou de toutes grandes routes.

12) Les partisans ne doivent pas exécuter le travail qu'on ne leur a pas demandé.

13) Par tous les moyens, les partisans doivent essayer de confisquer toutes les armes dont disposent les adversaires.

## LES INSTITUTIONS CENTRALES

14) Les partisans doivent être des hommes qui se déplacent très vite, des hommes courageux pendant la journée, sous la pluie, sous le froid, malades, la nuit, affamés ou qu'ils aient toute souffrance corporelle. Tout déplacement doit se faire secrètement par sentier et pas à travers des villages. En chemin, ils ne peuvent pas faire des bruits, ils ne peuvent pas fumer en route s'ils voyagent la nuit.

15) Pendant la patrouille, les partisans ne peuvent pas marcher tous ensemble; s'ils se divisent, ils doivent se fixer un endroit pour se rencontrer; en route, ils doivent avoir un éclaireur (émissaire); s'il y a des ennemis, ils doivent marcher à l'écart s'il y a moyen et derrière aussi pour voir si les ennemis suivent. Ils doivent signaler vite à leurs chefs s'ils voient les ennemis venir.

16) Les partisans ne peuvent pas attendre les ennemis. Ils doivent chercher tous les endroits où ils se trouvent en vue de leur confisquer toutes les armes ou également en vue de les tuer ou les arrêter.

17) Les partisans doivent se disperser si les ennemis se rassemblent, en vue de les disperser. Ils doivent se rassembler si les adversaires sont divisés (dispersés), en vue de combattre les moins forts.

18) Les partisans doivent ennuyer les ennemis en vue de les fatiguer et ensuite les combattre sans difficulté.

19) Les partisans doivent combattre les ennemis s'ils savent très bien qu'ils peuvent les vaincre. Se battre avec eux doit toujours se faire à l'improviste. Après ce combat, ils doivent quitter cet endroit pour aller s'installer loin (aller loin).

20) Les partisans doivent faire la propagande du Parti, montrer dans tous les villages les raisons (but) en vue d'entrer dans le Parti (s'affilier au Parti). Ils doivent faire ce travail même parmi les adversaires du Parti.

21) Les partisans doivent aider les villageois pour tout ce dont ils souffrent.

22) Tout partisan doit tout faire en vue de confisquer les fusils chez tout ennemi qui sera isolé, chez les gardes ennemis qui seraient en cuite et de ceux qui s'amuse beaucoup avec les filles.

23) Les partisans doivent obéir à tout ordre que leur chef leur donne.

24) Ne confisque aucun objet des villageois, pas même une aiguille, pas même un fil.

25) Remettre aux chefs tout ce qui a été confisqué des ennemis pendant les combats.

26) Les partisans ne peuvent pas laisser leur frère aux mains des ennemis, s'il est blessé pendant les combats ou lorsqu'ils sont poursuivis.

27) Si les partisans arrêtent un ennemi, ils doivent garder le secret le plus absolu.

### *Huit ordres que les partisans doivent suivre :*

1. Donnez le respect à tous les hommes, même des hommes vilains.
2. Achetez les objets des villageois en toute honnêteté et sans vol.
3. Remettez les objets empruntés à temps et sans difficulté.
4. Payez les objets que vous avez détruits, et de bon cœur.
5. Ne frappez pas et n'injuriez pas autrui (d'autres personnes).
6. Ne détruisez pas et aussi ne pas piétiner (ne marchez pas sur) les champs des villageois.
7. Respectez les femmes et ne vous amusez pas avec elles comme vous le voulez.
8. Ne faites pas souffrir ceux que vous arrêtez pendant les combats (ne faites pas souffrir les détenus de guerre). Ne confisquez pas et ne prenez pas leurs biens (objets) personnels, par exemple anneaux, argent, montre et tous les autres objets.

## LES FORCES POLITIQUES

*Trois travaux que doivent exécuter les partisans :*

1. Ne pas se battre (se chamailler).
2. Faire volontairement tout travail manuel.
3. Enseigner et conseiller tous les villageois. »

### Texte de M. Diaka portant suspension de M. Mulele.

Attendu que M. Mulele Pierre sans avis préalable du conseil du parti, a décidé de son propre chef d'organiser une bande de jeunes pour mener une opération de police dans la province du Kwilu;

Attendu que cette décision constitue une rébellion aux statuts et aux dirigeants du parti;

Attendu par ailleurs que pendant 3 ans, M. Mulele a vécu en rébellion et a refusé d'obtempérer à toute instruction lui donnée par le parti;

Attendu que le Parti Solidaire Africain par ses statuts et par son règlement d'ordre intérieur a décidé de mener une politique de neutralité positive, et que M. Mulele a mené pendant les 3 années qu'il a vécues à l'extérieur une politique alignée sur un bloc;

Vu la décision du Comité Central désavouant M. Mulele dans son action personnelle dans la province du Kwilu, décision à moi communiquée par un rapport circonstancié de M. Mukwidi Thomas, secrétaire administratif du comité central du parti le 15-9-63 après mon retour d'une mission officielle;

Attendu que le comité provincial par son communiqué du samedi 21-9-63 s'est également désolidarisé de l'action personnelle de M. Mulele dans la province du Kwilu;

Attendu que l'action de l'intéressé risque de compromettre le bon fonctionnement du parti et trouble gravement la paix de la population, et a déjà causé des pertes humaines;

Attendu que le parti a opté pour la défense de la légalité et pour une politique de non violence;

Attendu qu'il y a lieu de lever toute équivoque;

Vu l'urgence et les avis des comités central et provinciaux.

DECIDE:

— Le Parti Solidaire Africain se désolidarise de M. Mulele Pierre dans son action.

— A dater de ce jour, M. Mulele est suspendu comme membre du Parti Solidaire Africain ainsi que de toutes ses fonctions au sein du parti.

— Ces décisions ne pourront être reconsidérées que par un congrès national du parti.

— M. Pombo Ambroise, Secrétaire général-adjoint, assume à partir de ce jour le secrétariat général du parti. »

(Septembre 1963)

### Résolution de l'Assemblée Provinciale du Kwilu, le 25 octobre 1963 (1).

L'Assemblée Provinciale du Kwilu;

Vu la Loi Fondamentale sur les structures du Congo;

Vu la Constitution de la Province du Kwilu;

---

(1) C.R.A., n° 75/63, pp. 10 et 11.

## LES INSTITUTIONS CENTRALES

Vu la gravité du danger menaçant la province du Kwilu en ce qui concerne le maquis organisé par M. Mulele Pierre avec sa bande de milice privée;

Vu l'instruction entreprise par les autorités judiciaires;

L'Assemblée Provinciale du Kwilu, en sa séance plénière en date du 25 octobre 1963 pour sauvegarder les vies humaines de la Province,

ADOpte LA RESOLUTION SUIVANTE :

*Article premier* : Une gratification de 250.000 frs est accordée à toute personne fournissant aux autorités chargées de la poursuite judiciaire des indices sérieux leur facilitant d'arrêter M. Mulele.

*Article deux* : Une gratification de 500.000 frs est accordée à la personne ou au groupe de personnes arrêtant M. Mulele et le traduisant devant les autorités chargées de la poursuite judiciaire.

*Article trois* : Toute personne ou groupe de personnes qui auront hébergé M. Mulele sans le dénoncer devant les autorités chargées de sa poursuite seront accusées de complicité.

*Article quatre* : Le Gouvernement est chargé de la publication de la présente résolution dans toute l'étendue de la Province.

*Article cinq* : La présente résolution sort ses effets immédiatement.

Fait par l'Assemblée Provinciale du Kwilu :

Ainsi proposé à Kikwit, le 25 octobre 1963

par M. Kibari Nicolas, Député provincial.

« Quels sont ceux qui sont d'accord? Par vote assis et levé, l'Assemblée, à l'unanimité de ses membres présents, adopte la résolution par 34 voix pour. (Applaudissements). »

**Discours de M. Diaka devant l'Assemblée Provinciale du Kwilu (3 novembre 1963)**  
(Extraits).

Il y a une année, c'est depuis le premier jour de mon élection comme membre du gouvernement provincial du Kwilu que je savais que vous déposeriez une motion de censure contre moi. Je vous remercie pour m'avoir toléré parmi vous pendant une année et j'espère qu'avec la même patience, vous admettrez que je vous parle ne fût-ce que 5 minutes pour vous dire mes derniers adieux...

.....

4° *Affaire Mulele.*

Pour cette affaire, demandez au vice-président, M. Ilunga Maurice, ici présent, de vous faire lecture du rapport qu'il a adressé au gouvernement central sur l'affaire Mulele.

N'est-ce pas, M. le vice-président, que vous avez déclaré dans votre rapport que M. Mulele est arrivé dans la province vers le 18 août? Vous oubliez peut-être qu'à cette date, j'étais à l'étranger, en mission officielle et que les dates de mon départ de Kikwit, de Léo, etc..., sont bien connues.

N'est-ce pas qu'en présence de M. Mapanda Victor, commissaire en chef à Banningville, de M. Mukele, commissaire de police, de M. Akariko, chef de mon cabinet, vous nous avez lu ce rapport dans lequel vous accusez le président du gouvernement, M. Leta Norbert et le Ministre Ganzumba de complicité dans l'affaire Mulele?

N'avez-vous pas déclaré que M. Leta a refusé d'arrêter Mulele quand il était ici à Kikwit? N'est-ce pas que vous avez dit que le président Leta a refusé de réquisitionner l'armée quand la présence de Mulele était signalée à Lukamba?

N'avez-vous pas déclaré que le président Leta était parti clandestinement à Gungu le 21 août 1963 avec le Ministre Ganzumba pour faire fuir Mulele?



## LES FORCES POLITIQUES

N'avez-vous pas déclaré que le président Leta avait remis à la jeunesse Mulele des tentes T.P.M. qu'il avait achetées à Léo et qu'il gardait seul chez lui ?

.....

L'affaire Mulele, comme vous le voyez, est une affaire de gouvernement. Le fait qu'elle dure déjà depuis plus de 5 mois prouve l'incapacité politique du gouvernement que vous soutenez d'ailleurs à contrecœur.

Et quant à vous, M. Luvete, président provincial du P.S.A./G. et signataire de la motion de censure m'accusant d'avoir fait introduire Mulele dans la province en juillet 1963, lors de mon voyage à Bulungu, vous semblez déjà oublier qu'à ce voyage, aussi bien à l'aller qu'au retour, j'étais accompagné de vous-même, du chauffeur Stéphane et de mon collaborateur, M. Kokama Raphaël et que nous sommes partis dans une même voiture officielle que le vice-président Ilunga lui-même nous a donnée.

.....

Le gouvernement central doit prendre le pouvoir s'il veut régler ce problème. Pour ce qui me concerne, je suis parti de Kikwit le 8 août, date à laquelle personne ne parlait de Mulele et je suis rentré venant d'Europe le 17 septembre, date à laquelle les militaires, la police et la sûreté avaient pris position dans les zones d'action de M. Mulele.

M'accuser de complicité dans l'affaire Mulele malgré ma décision de suspension de M. Mulele comme secrétaire général du P.S.A. en date du 23 septembre 1963, c'est-à-dire après mon arrivée venant d'Europe, démontre une méchanceté et une malhonnêteté qui porteront tôt ou tard vengeance sur leurs auteurs.

Quant à vous, Camarade Galagi, signataire de la motion qui m'accuse de complicité dans l'affaire Mulele, n'est-ce pas vous qui au moment où le Ministre Shiffele et moi-même, nous nous demandions si effectivement, Mulele organisait des jeunesses, avez déclaré en présence de MM. Shiffele, Mafuta et à plusieurs autres avoir vu de vos propres yeux Mulele et Bengila sur vélo et que vous avez lu une lettre que Mulele envoyait à Léo pour commander 30.000 ampoules d'eau distillée et des bouteilles pour fabriquer des plastics, que vous avez vu de vos propres yeux une camionnette d'un commerçant d'Idiofa transportant des vivres pour Mulele ?

.....

### 5° *Gouvernement en exil.*

Dans votre motion, vous m'accusez de figurer sur une liste de soi-disant gouvernement du Congo en exil à Brazzaville. Je m'étonne de constater que la chose qui m'intéresse moi en premier lieu ne soit connue que de vous. Si vous me parliez d'une lettre par laquelle je signais comme ministre du gouvernement en exil vous pourriez vous adresser au gouvernement central, seul compétent en la matière pour exercer à mon endroit des poursuites judiciaires. Mais mettre cela sur une motion de censure est simplement ridicule.

Je vous demanderais de me dire si oui ou non Gizenga qui figure paraît-il comme chef de l'Etat sur une liste de Brazzaville a été consulté à Bulambemba ? En droit, le gouvernement de Léopoldville peut-il poursuivre M. Gizenga de figurer sur cette liste ? Un exemple plus clair. Quand le vice-président Ilunga ici présent m'a porté candidat comme président général du P.S.A., j'étais alors à Lagos. Est-ce qu'il m'avait consulté ? Etais-je responsable de mon acte ?

.....

Kikwit, le 3 novembre 1963.

B. MUNGUL-DIAKA,

Ministre du Plan, Coordination et Développement Communautaire (1)  
(C.R.A. Assemblée Provinciale du Kwilu, n° 81, 3 novembre 1963).

---

(1) Le 5 novembre 1963, M. Diaka et M. Shiffele (Ministre de l'Education au Kwilu) envoyaient une lettre au Président de la République pour protester contre « l'illégalité » du vote de censure dont ils avaient fait l'objet.

## LES INSTITUTIONS CENTRALES

### Kwilu, le foyer du nasserisme ?

Accroupi sous l'œil vigilant des trois gendarmes sévèrement armés, un groupe d'environ 50 personnes parmi lesquelles 7 femmes battent les mains en chantant : « Mulele akosi bisu, Mulele akosi bisu » (Mulele nous a trompés, Mulele nous a trompés !)

Qui est-il donc, ce fameux Mulele qui les a trompés ? Il est kwilois de province, Gizengiste de parti (P.S.A.), ancien membre du premier gouvernement congolais, membre du gouvernement illégal de Stanleyville, ambassadeur au Caire du gouvernement de Stanleyville, secrétaire général du P.S.A.-Gizenga, député national du même parti, chef du « Grand Projet », etc. Telle est, en résumé, la triste biographie du camarade Pierre.

Nous avons interrogé certaines hautes personnalités kwiloises sur le motif de la rébellion menée dans la province du Kwilu par le « grand Ghandi » congolais; toutes nous ont répondu ne pas connaître ce qui l'anime à se livrer à pareils méfaits. Même ceux de son parti ne voient pas plus clair que les autres dans l'affaire Mulele qu'ils qualifient d'action personnelle qui n'engage que son auteur. C'est ainsi que notre maquisard est démis de ses fonctions de secrétaire et suspendu comme membre du parti. Cela constitue un acte courageux du comité P.S.A.-Gizenga de se désolidariser de l'action muleliste à laquelle il ne veut pas souscrire.

Les membres du P.S.A.-Gizenga que j'ai pu interroger ne soutiennent guère la cause du camarade Pierre, qu'ils accusent de manque de patriotisme. Si Mulele était vraiment un homme à poigne et imbu de l'amour du prochain, il aurait compris à temps qu'il restait le seul P.S.A.-man à jouer un grand rôle dans la réconciliation des deux ailes du parti d'abord et dans la libération de Gizenga ensuite. Ce dont il vient de se rendre coupable maintenant dénote son insouciance au parti, à ses membres et à tout ce qu'il représente comme tel. En d'autres termes, c'est son égoïsme qui l'ambitionne à courir au pouvoir en dehors de la légalité et ce au détriment des vies humaines.

En résumé, l'action nasserienne que mène le camarade Pierre au Kwilu est condamnée par tous les milieux, aussi bien gouvernementaux (une plainte du gouvernement Leta est déposée à charge du maquisard) que de son parti. Tout le monde se désolidarise des menées mulelistes.

Mulele est-il réellement au Kwilu où il est censé se livrer à une rébellion classique du genre nasserien ?

En effet, ce jour-là, un petit bout d'homme arrêta pour l'apostropher l'A.T. de la région où Mulele a pris le maquis.

— Qui cherchez-vous ? demandait le garçon.

— Rien ! avait répondu l'A.T., visiblement secoué, parce que réellement il cherchait quelque chose, ou quelqu'un pour être précis.

— Rien ! insistait le garçon. Moi je sais ce que vous cherchez. Si vous me donnez des garanties sur ma vie et si vous m'assurez mon gagne-pain, eh bien, je vous dirai alors où vous pouvez trouver ce que vous cherchez !

D'accord ! promettait l'A.T. en signant une attestation de recommandation qu'il remettait au garçon. Dites-moi maintenant où je peux lui mettre la main dessus ! Et l'enfant lui dit tout après avoir soigneusement empoché le papier dont dépendait sa vie et prenait congé de l'A.T. tout auréolé du résultat du marché conclu.

Le même jour, une bonne partie de la bande était capturée, la voiture « arrachée » tandis que le grand « Ghandi » congolais, le chef des maquisards se sauvait à travers routes et buissons, laissant des preuves indéniables aux mains de l'« ennemi ».

Nous avons interrogé ces captifs en présence du ministre provincial de l'Intérieur. Mais à notre regret, ces énergumènes nous ont donné la pénible impression d'avoir été méthodiquement bien endoctrinés. Vous pouvez bien brûler vifs quelques-uns parmi eux

## LES FORCES POLITIQUES

et les vivants ne vous diront jamais qu'ils ont vu Mulele. Le camarade Pierre, pour eux, c'est quelque chose comme un Dieu ! que seuls les illuminés peuvent voir ! Les impurs (les gens soupçonnés) sont les ennemis à abattre, c'est un moyen sûr de s'assurer le silence. Le ton vient du Kremlin.

Un seul prisonnier nous a révélé certaines choses : il était lui-même prisonnier de Mulele parce qu'il lui posait des questions qui laissaient s'infiltrer des soupçons; il porte une chemise sport, un pantalon kaki, des souliers noirs et des lunettes, armé d'un revolver; les armes à distribuer à la bande entreraient par Stanleyville et Elisabethville venant du Caire.

Mulele avait visé et vise encore très loin : avant tout, le Kwilu. Puis le Congo tout entier. En effet, le 9 octobre 1963, le jour de l'ouverture de l'Assemblée provinciale du Kwilu, les mulelistes auraient pris par les armes toute la ville de Kikwit, après avoir mis K.O. toutes les formations de l'ordre et mis en tôle tous les hommes politiques. Cette étape menée à bien ç'aurait été alors le tour de Léopoldville et après cela le sort de tout le Congo serait joué.

Les dessous de cette affaire ? On les connaîtra un jour. Et je vous assure que Mulele ne sera pas seul à clouer au pilori. L'enquête nous le dira.

Ajo BABY-BIKOKO.

(*Présence Congolaise*, 26 octobre 1963) (1).

---

(1) Le journal publie sur la même page une photo d'un « groupe de mulelistes avant leur acheminement vers Kikwit où ils doivent être interrogés ».